ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS
8, 9 ET 10 DÉCEMBRE 2009, OTTAWA (ONTARIO) Résolution 37 /2009

TITRE:	Le contrôle des Premières Nations de l'éducation des Premières Nations
OBJET:	Éducation
PROPOSEUR(E):	Tyrone McNeill, Chef tribal, mandataire, bande indienne de Seabird Island, C.-B.
COPROPOSEUR(E):	Marianna Couchie, Chef, Première Nation de Nipissing, Ont.
DÉCISION:	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE:

A. La Fraternité des Indiens du Canada a adopté le document de politique *La maîtrise indienne de l'éducation indienne* en 1972, qui a aussi bénéficié de l'appui du ministre des Affaires indiennes en 1973;

B. Le gouvernement fédéral n'a jamais sérieusement soutenu l'intégralité de l'esprit et de l'objectif de la politique de la maîtrise indienne de l'éducation indienne, car il n'est pas parvenu à mettre en place un contexte et des systèmes d'éducation globaux des Premières Nations, tels qu'envisagés par les Premières Nations, pour favoriser l'obtention de meilleurs résultats scolaires;

C. Les Premières Nations ont subi les conséquences graves et intergénérationnelles du système des pensionnats indiens provinciaux et territoriaux et celles d'autres méthodes d'assimilation et d'intégration forcées, qui existent encore sous la forme d'un sous-financement chronique, cela malgré un engagement et l'obligation fiduciaire fédérale de soutenir adéquatement la compétence des Premières Nations dans le domaine de l'éducation;

D. Les dirigeants et éducateurs des Premières Nations reconnaissent que *La maîtrise indienne de l'éducation indienne* s'applique autant en 2009 qu'en 1972, mais qu'il est nécessaire d'actualiser la politique vieille de trente-sept ans, afin qu'elle devienne représentative de la situation et des défis actuels, et d'avoir recours à l'éducation en tant que moyen d'éradiquer la pauvreté en développant les compétences nécessaires pour assurer la survie et la future prospérité des citoyens des Premières Nations au Canada;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 9e jour du mois de décembre 2009 à Ottawa (Ontario)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

E. Le contrôle local des Premières Nations sur l'éducation sera mieux soutenu par une révision et une réactualisation de la politique nationale sur l'éducation et par l'élaboration d'une politique régionale provinciale/territoriale qui enrichit et appuie une politique nationale;

F. Une politique nationale sur l'éducation révisée s'alignera sur les objectifs de l'Accord politique entre les Premières nations et la Couronne fédérale portant sur la reconnaissance et la mise en œuvre des gouvernements des Premières nations;

G. Les Chefs de l'APN ont approuvé la résolution suivante en juin 2009 :

- Approuvent dans son principe la préparation continue d'un document de politique actualisé qui reflète le contrôle et la compétence des Premières Nations dans tous les domaines de l'apprentissage permanent, y compris les langues, la culture et les valeurs.
- Enjoignent le Secrétariat à l'éducation de l'Assemblée des Premières Nations de collaborer avec le Conseil national indien de l'éducation en vue de la distribution de l'ébauche du document de politique parmi les Premières Nations du Canada en vue d'obtenir des commentaires au sujet d'un document de politique nationale qui sera présenté aux Chefs en assemblée pour adoption dans son intégralité d'ici décembre 2009.
- Enjoignent le nouveau Chef national de l'Assemblée des Premières Nations de demander aux gouvernements provinciaux et territoriaux au Canada de se préparer à intégrer la nouvelle politique sur la maîtrise indienne de l'éducation indienne, dans tous les domaines susceptibles d'influer ou d'avoir un effet néfaste sur l'éducation des Premières Nations et de travailler en collaboration avec le CCE ou le CNIE.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée:

1. Adoptent en principe par la présente la nouvelle politique nationale sur l'éducation des Premières Nations, appelée *Le contrôle des Premières Nations de l'éducation des Premières Nations*, dans la mesure où le document sera révisé pour faire en sorte que l'élaboration des pôlitiques se fasse à l'échelle communautaire.
2. Enjoignent le Chef national de prendre toutes les mesures possibles, en collaboration avec le Comité des Chefs sur l'éducation et le Conseil national indien de l'éducation, pour diffuser *Le contrôle des Premières Nations de l'éducation des Premières Nations* en vue d'une ratification à l'Assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Premières Nations en 2010.
3. Appuient l'élaboration d'une politique régionale sous l'égide des communautés des Premières Nations sur l'éducation qui enrichit, soutient et renforce *Le contrôle des Premières Nations de l'éducation des Premières Nations.*

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 9e jour du mois de décembre 2009 à Ottawa (Ontario)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL